



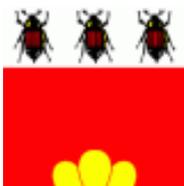
Pully



Paudex



Savigny



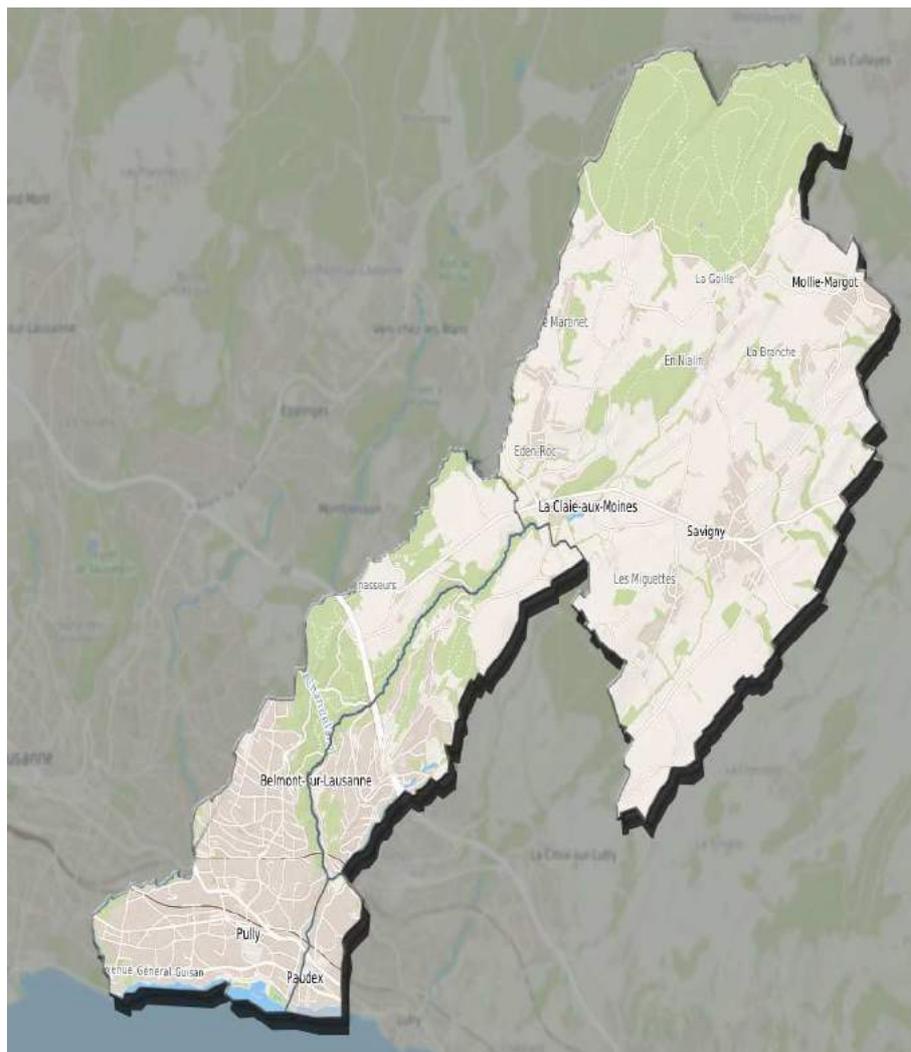
Belmont s/
Lausanne

Bulletin d'information

N ° 02 - 2017



POLICE EST LAUSANNOIS



Police Est Lausannois
Rue de la Poste 9
1009 Pully

Tél : 021 721 33 11
Fax : 021 721 33 15
info@police-el.ch
www.police-el.ch

Urgences : 117
Ambulance : 144
Pompiers : 118



Polices
communales
vaudoises

www.polcom-vd.ch



**LES POLICES
COMMUNALES
VAUDOISES
RECRUTENT**



Rejoignez-nous sur
www.polcom-vd.ch

**mon métier,
ma passion**



Sécurité Publique

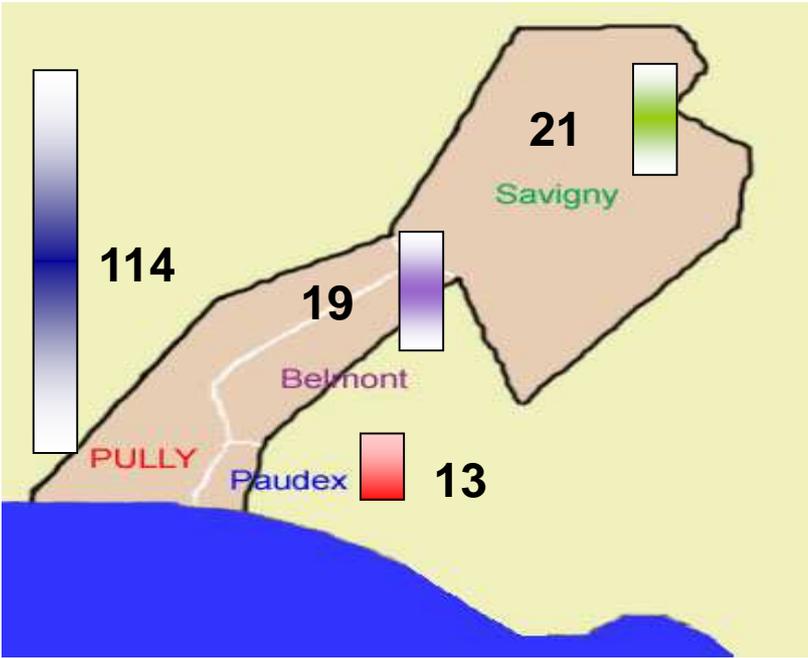
Nombre d'événements gérés par la PEL
durant le mois de janvier 2017 :

439

Notamment pour :

Troubles à l'ordre public et nuisances sonores	4	interventions
Plaintes et Constats judiciaires	68	plaintes
Demandes d'assistance ou à caractère social	160	interventions
Ivresses au volant	2	dénonciations
Accidents de la circulation	23	interventions
Infractions à la LCR	24	dénonciations
Personnes contrôlées/interpellées/arrêtées	86	personnes

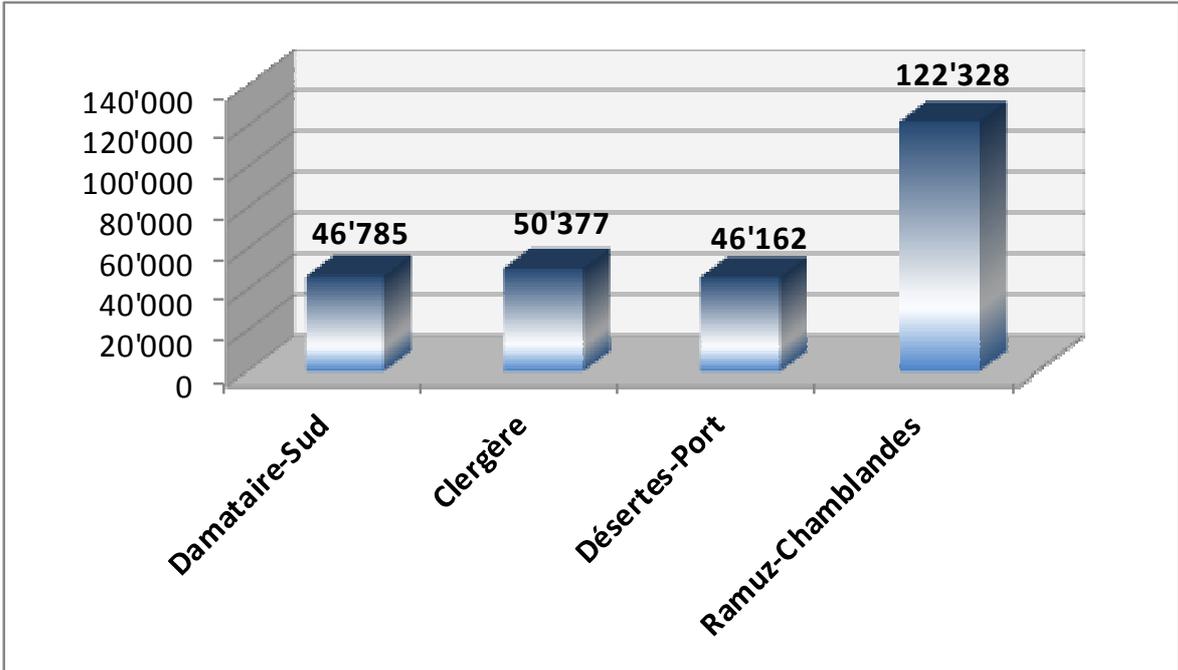
**Interventions
Police-secours par
commune :**



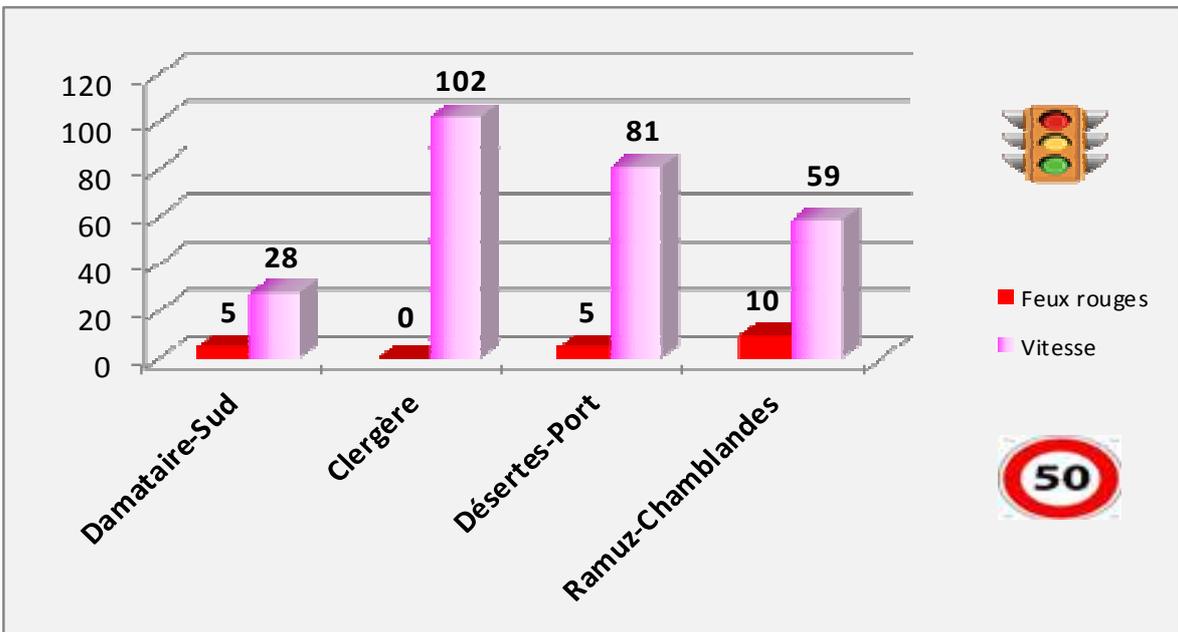


Surveillance Automatique du Trafic Pully

Nombre de véhicules contrôlés



Véhicules en infraction



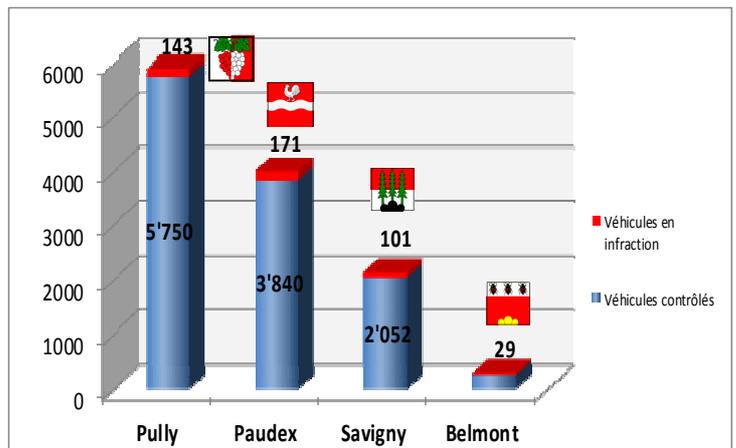
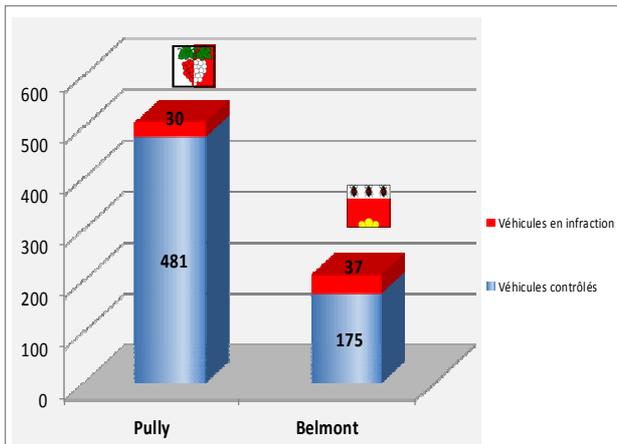
Contrôles radars mobiles



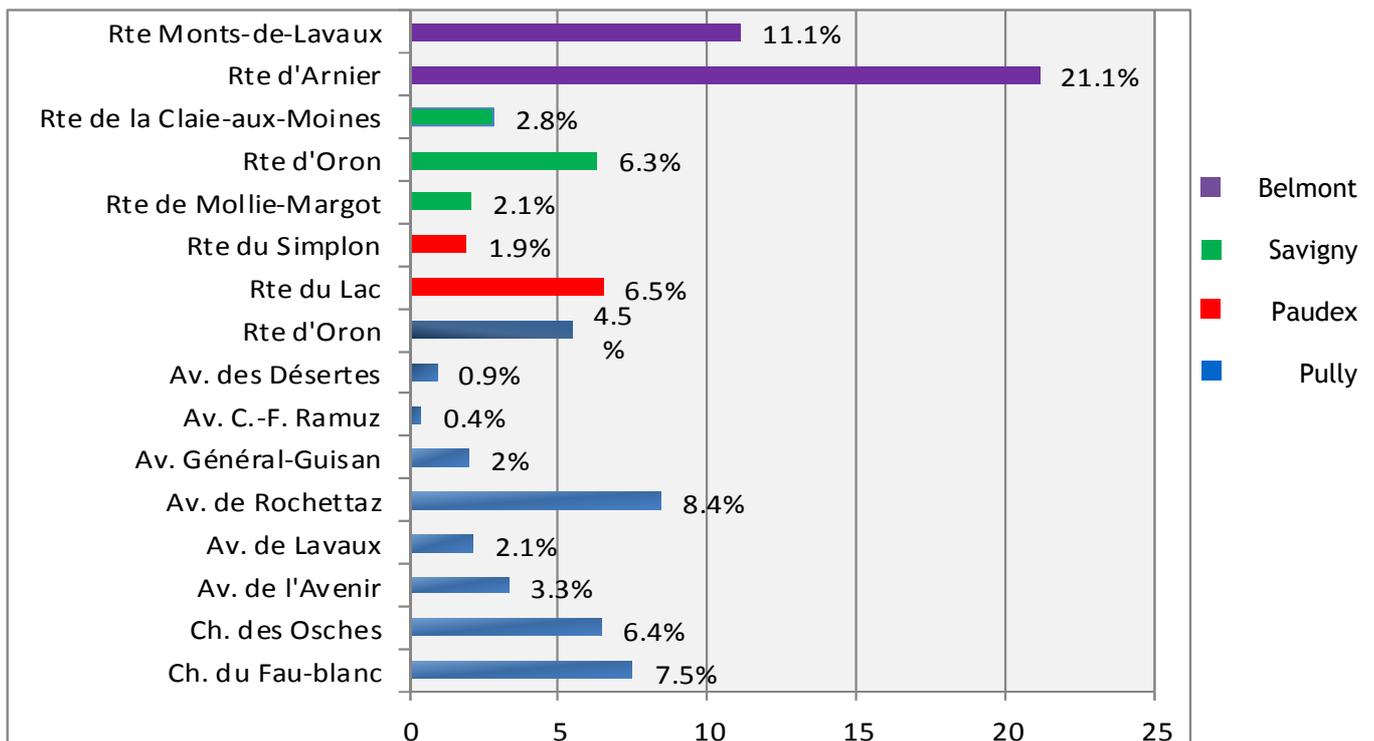
Véhicules en infraction

Zone 30 km/h

Zones 50 / 60 km/h



% d'infractions par rue et par commune





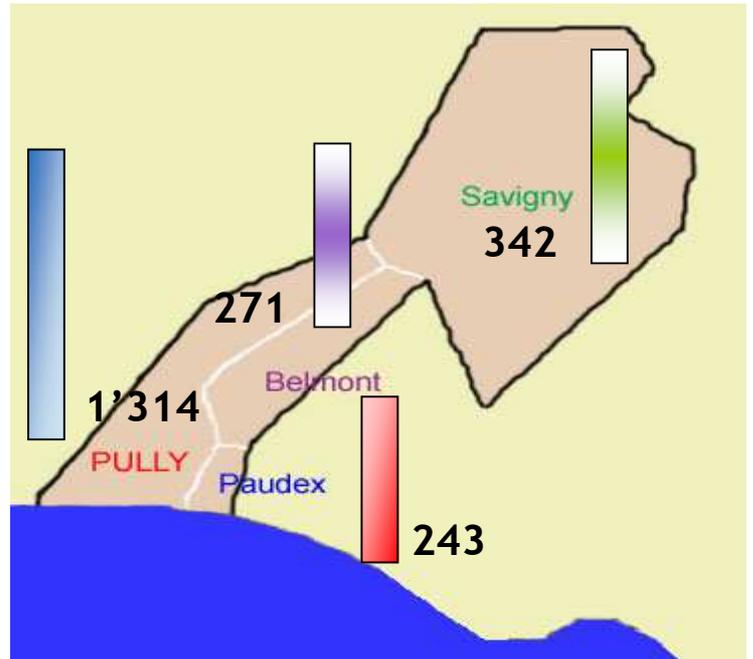
Prévention

2'170 actions préventives

Actions de prévention

Celles-ci comprennent les actions proactives, notamment :

- Présences près des écoles
- Patrouilles pédestres et préventives
- Contacts avec la population, autorités et commerçants
- Gestion des manifestations
- Surveillances



Actions effectuées en janvier



Dans le cadre de l'action "Boire ou conduire" qui se déroule entre les mois de janvier et février 2017, 3 actions de prévention ont été menées en janvier, soit les jeudi 12, vendredi 20 et lundi 30 en fin d'après midi.

160 usagers ont été sensibilisés respectivement sur les communes de Belmont, Pully, Savigny et Paudex. Des sachets contenant des flyers préventifs et des articles publicitaires ont été remis à chacun.

4 actions du même type seront menées en février.

Arnaques sur Internet



Au vu du nombre de tentatives et de cas avérés d'escroqueries sur Internet, nous nous devons de répéter nos conseils de prudence. Armés d'une inventivité sans limite, les escrocs profitent de toute opportunité pour commettre des tentatives d'escroquerie. Soyez critique et n'agissez pas dans la précipitation, même si vous recevez des menaces de fermeture de comptes ou des messages urgents. **Partagez vos doutes et n'hésitez pas à nous contacter!**

Que ce soit pour accéder à votre compte en banque ou compte e-mail, pour pouvoir envoyer en votre nom des demandes d'aide financière à vos contacts, ou simplement avoir des données confidentielles, les buts sont multiples. En revanche, les méthodes sont souvent similaires. En instaurant la confiance, ces escrocs essaient de récupérer vos données et codes d'accès. Via un faux mail de votre banque, de la poste ou de votre fournisseur Internet, les pirates essaient de vous attirer sur des pages qui ressemblent aux originales et vous invitent à vous identifier avec votre login et votre mot de passe. Dans certains cas, ces liens téléchargent un mouchard sur votre ordinateur.

Aucun service officiel, établissement bancaire, postal ou autre prestataire de messagerie ne vous demandera jamais vos codes, sauf sur les sites sécurisés de paiement. Nous vous conseillons dès lors :

- De ne jamais donner suite à ce genre de message, de ne pas répondre même si c'est pour poser une question.
- De manière générale, hormis les systèmes de paiement sécurisé, de ne jamais donner de renseignements personnels et bancaires par Internet.
- De ne pas cliquer sur un lien qui vous est proposé dans e-mail de provenance inconnue ou douteuse.
- Pour vous rendre sur le site de votre banque ou poste, de passer par un moteur de recherches comme Google par exemple.
- Si vous êtes sollicité(e) par une œuvre de bienfaisance par messagerie et que vous voulez donner de l'argent, de faire une recherche pour savoir si cette œuvre de bienfaisance existe réellement et a un site officiel. Ne faites pas votre versement depuis le message que vous avez reçu initialement.

Demande de rançon

Il s'agit d'un virus qui crypte vos disques durs. Le pirate vous demande ensuite de payer une rançon pour débloquer les systèmes. Ce virus s'installe en ouvrant un fichier attaché, que ce soit un « .exe », un fichier « .doc », une photo ou un lien dans un fichier pdf.

- N'ouvrez jamais un fichier attaché à un mail dont vous ne connaissez pas la provenance ou qui semble douteux.
- Sauvez vos données importantes sur des disques durs qui ne sont pas branchés en permanence sur votre ordinateur. Les fichiers sauvés en synchronisation permanente sur un disque dur ou sur le cloud peuvent être attaqués.

Arnaque à la location de biens immobilier



Les offres de location pour des appartements ou des maisons à louer foisonnent sur les sites spécialisés et certaines annonces sont aussi alléchantes que malhonnêtes.

L'escroquerie au logement consiste généralement en la diffusion d'une annonce, trop belle pour être vraie, sur différents sites Internet spécialisés. Lors du premier contact avec le prétendu propriétaire ou représentant officiel, ce dernier explique que le logement est inoccupé et disponible de suite, mais qu'il ne peut pas être présent pour une visite en raison d'un déplacement professionnel. Il demande tout de même, par retour de courrier électronique, une copie des pièces d'identité, des fiches de salaire et autres informations personnelles.

En outre, il est possible qu'une tierce personne soit mentionnée, un agent d'affaires ou une société de location qui s'occuperait de gérer toutes les formalités en son absence. Puis, un versement via une société de transfert de fonds sera demandé tout en étant assuré qu'à réception de celui-ci, les clés du logement en question seront envoyées.

Nous vous recommandons dès lors :

- De renoncer à toute location lorsqu'il est demandé au potentiel locataire de verser des arrhes à l'étranger via une société de transfert de fonds.
- De ne pas transmettre de copie de pièce d'identité ou numéro de compte bancaire via Internet. Ces coordonnées peuvent servir aux escrocs pour commettre d'autres méfaits.
- De rester critique et vigilant si l'offre vous paraît trop alléchante (rapport qualité/prix).
- Lors des échanges avec votre interlocuteur, de lui demander ses coordonnées (adresse professionnelle, voire privée, celles son représentant, numéro de téléphone) et de procéder aux vérifications sur Internet.
- De ne rien payer avant d'avoir visité l'appartement ou la maison que vous souhaitez louer.
- De ne pas verser d'argent par le biais d'une société de transfert de fonds.
- D'être attentif(ve) à la terminologie utilisée, ainsi qu'aux fautes d'orthographe et de syntaxe dans l'annonce ou lors d'échanges écrits.



L'affaire est dans le sac !



La Police de proximité souhaite rappeler aux propriétaires de chien(s) quelques règles et directives relatives au comportement que tout détenteur ou propriétaire de chien(s) doit adopter.

En effet, plusieurs habitants de la Commune ont récemment signalé qu'il était de plus en plus fréquent de trouver des déjections canines, tant sur les trottoirs que dans les parcs, tant aux abords des écoles que des places de jeux.

Pour rappel, le Règlement général de police de l'association de commune (RGP), dans son chapitre 3 (police des animaux et leur protection), stipule :

Art. 52

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures utiles pour les empêcher :

- *De troubler la tranquillité et l'ordre publics, notamment par leurs cris*
- *De porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité d'autrui*
- *De commettre des dégâts*
- *D'importuner autrui et de gêner la circulation*
- *De salir la voie publique, trottoirs, parcs et promenades. Les détenteurs d'animaux qui ramassent immédiatement les souillures ne seront pas punissables.*

Art. 55

Il est interdit de laisser les chiens errer.

*Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment éduqué pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui, pour rester à proximité de son maître et pour répondre au rappel de celui-ci. **Dans les rues et les places piétonnières, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.***

La Municipalité détermine les lieux et les locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

En outre, tout propriétaire d'un chien annonce à l'autorité communale compétente, dans les deux semaines, la naissance, l'acquisition, la cession ou la mort de l'animal, ainsi que tout changement d'adresse.

Merci de votre collaboration !



Quelques interventions en bref ... sur notre territoire opérationnel

- Le 1er, peu avant 0400, un automobiliste qui circulait à La Claie-aux-Moines a heurté un piéton peu après la route de la Séresse. Le malheureux est décédé le 2 janvier des suites de ses blessures. A la demande du Procureur de service, les spécialistes de l'Unité de circulation de la gendarmerie ont repris l'enquête afin de déterminer les responsabilités de chacun.
- Le 4, peu avant midi, un livreur s'inquiétait que l'un de ses clients, soit une personne âgée domiciliée dans les hauts de Pully, ne répondait pas à son domicile alors qu'il devait lui livrer une pizza. Sur place, nous avons rencontré l'intéressé en parfaite santé. Selon lui, il s'agissait d'une méprise car il n'avait rien commandé.
- Le 5, vers 0200, une personne âgée a été relevée après avoir chuté dans son domicile, dans le centre de Pully. Indemne, elle a été remise au lit.
- Le 5, vers 1450, le SDIS Ouest Lavaux, appuyé par les pompiers de Lausanne, est intervenu dans un appartement de Belmont-sur-Lausanne, pour un feu de cuisine. Selon les premiers éléments recueillis, il semblerait qu'une plaque de la cuisinière était restée enclenchée. Les locataires ont dû être relogés en raison de l'importance des dégâts. Une enquête a été ouverte par le Ministère public de l'est vaudois.
- Le 6, peu après 1100, un automobiliste a glissé sur la chaussée enneigée alors qu'il quittait le giratoire du Forum, à Savigny. Lors de ses évolutions, il a heurté un mât de signalisation. Un arrangement a été pris avec le Service de la voirie.
- Le 7, peu avant 2100, deux patrouilles de la PEL sont intervenues à La Croix où un cambrioleur était à l'œuvre dans une villa. Le dispositif mis en place a permis son arrestation. Il a été remis à l'autorité compétente.
- Le 8, peu avant 0500, POLEST a été informé que de nombreux dégâts à la propriété avaient été commis durant la nuit sur des véhicules en stationnement dans une rue de Pully. Plusieurs plaintes pénales ont été déposées par les lésés.
- Le 8, vers 1810, POLEST a été informée qu'un cambriolage avait été perpétré à Pully. Le dispositif mis en place a permis l'arrestation d'un des auteurs. Il a été remis à l'autorité compétente.
- Le 8, vers 2040, une patrouille est intervenue dans un quartier de l'Est de Savigny où plusieurs coups de feu avaient été signalés. Les recherches entreprises ont permis d'établir qu'il s'agissait d'un habitant qui avait tiré plusieurs fusées pyrotechniques achetées en France. Il a été dénoncé au Règlement de police.
- Le 10, vers 0625, une patrouille est intervenue dans un appartement du centre de Pully afin de relever un couple de personnes âgées qui avait chuté. Le mari était parvenu à se remettre sur pied avant l'arrivée des policiers qui se sont occupés de son épouse. Indemne, elle a été remise au lit.
- Le 10, peu avant minuit, une patrouille est intervenue dans le centre de Savigny où une personne âgée entendait des bruits dans son galetas. Les contrôles effectués par les policiers n'ont rien révélé de particulier. Après avoir réconforté l'intéressée, les agents se sont retirés.
- Le 11, peu après 1400, une patrouille s'est rendue à un arrêt TL du centre de Paudex où une personne âgée avait été signalée en pyjama et pantoufles. L'intéressé, rencontré, a déclaré qu'il avait été visité une amie. Il a été reconduit à son domicile de Pully.
- Le 11, peu après 2300, une patrouille s'est rendue dans un quartier de villas de Savigny en raison de bruits suspects. Les policiers ont constaté qu'il s'agissait d'employés du Service des eaux qui effectuaient des travaux urgents.

Quelques interventions en bref ...

- Le 12, à 1430, POLEST a appuyé la Juge de paix lors de l'expulsion d'une personne de son appartement, dans l'Ouest de Pully. Les opérations ont été effectuées sans incident.
- Le 13, vers 0845, un accident impliquant deux véhicules s'est produit aux Monts-de-Pully. Une automobiliste dont le véhicule était chaussé de pneumatiques "été" a perdu la maîtrise de sa voiture sur la chaussée enneigée, alors qu'elle circulait en direction de Savigny, et a percuté un véhicule circulant normalement en sens inverse. Un des conducteurs a été légèrement blessé.
- Le 13, peu avant minuit, un automobiliste, dont le véhicule était chaussé de pneumatiques d'été, a perdu la maîtrise de son auto sur la chaussée enneigée, alors qu'il circulait à Belmont-sur-Lausanne. En perdition, il a percuté un véhicule en stationnement. Aucun blessé n'est à déplorer.
- Le 18, vers 0100, une patrouille est intervenue dans la zone industrielle de Geffry, à La Claie aux Moines, pour un dégagement de vapeur provenant d'une entreprise. Un responsable de celle-ci a été contacté et a remédié à la situation. Une équipe du SDIS Ouest Lavaux s'était également déplacée en prévention.
- Le 18, vers 0945, une patrouille s'est rendue chez une personne âgée dans le centre de Savigny où cette dernière entendait des bruits dans son grenier. Les contrôles effectués par les policiers n'ont rien révélé de particulier. Il s'agissait probablement de fouines.
- Le 19, vers 2245, une personne âgée a chuté dans son appartement et s'est blessée. Une fenêtre a dû être brisée afin d'accéder à son logis afin de prendre en charge l'intéressée qui a été acheminée au CHUV par une ambulance.
- Le 20, vers 1215, une rupture de conduite d'eau a provoqué une inondation dans les caves d'une habitation du centre de Savigny nécessitant l'intervention du SDIS et la fermeture du réseau d'eau.
- Le 21, vers 0520, une patrouille est intervenue à La Claie aux Moines pour un litige entre familiers au terme d'une soirée bien arrosée. En raison de l'excitation de l'un des protagonistes, ce dernier a été acheminé au poste afin d'y cuver son alcool.
- Le 21, vers 1125, en raison d'inquiétudes pour une personne qui avait disparu, une patrouille a fait procéder à l'ouverture forcée d'un appartement dans l'Ouest de Pully. Personne ne se trouvait à l'intérieur. Peu après, l'intéressé a été retrouvé dans un hôtel de la région.
- Le 24, vers 1425, une patrouille a relevé une centenaire habitant le centre de Pully et qui avait chuté dans son appartement. Légèrement blessée, elle a été prise en charge par une ambulance.
- Le 26, une patrouille est intervenue peu après midi à Pully, où un automobiliste manquant d'attention a heurté un mât de signalisation.
- Le 27, vers 1700, une patrouille est intervenue dans un centre commercial de Paudex à l'endroit d'un voleur à l'étalage récalcitrant. Interpellé, il a été entendu par nos services.
- Le 31, vers 0100, une patrouille s'est déplacée dans le Sud de Paudex pour un différend entre deux voisines. Après avoir calmé la situation, les policiers se sont retirés.
- Le 31, vers 1700, une patrouille s'est rendue dans le Sud de Belmont-sur-Lausanne afin de s'assurer de l'état de santé d'un habitant. Rencontré, celui-ci se portait bien.

Pour des raisons de secret d'enquête respectivement de protection de la sphère privée, les événements à caractère judiciaire ou n'ayant pas été portés à la connaissance du public ne sauraient être insérés dans cette rubrique.

« *Servir et Protéger* »
« *Une police proche de vous !* »

Une question ? Une sollicitation ?
N'hésitez pas à nous contacter
7j/7j—24h/24h



LES POLICES
COMMUNALES
VAUDOISES
RECRUTENT

Rejoignez-nous sur
www.polcom-vd.ch

Polices
communales
vaudoises
www.polcom-vd.ch

**mon métier,
ma passion**

POLICE EST LAUSANNOIS
Rue de la Poste 9 - 1009 Pully
Tél. : 021 721 33 11
www.police-el.ch
info@police-el.ch

URGENCE : 117